



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Affaire suivie par : Drazena BANOVIC / Laëtitia DESAULTY
Service des ressources humaines (SRH)
Sous-direction de la stratégie, de l'attractivité
et de l'accompagnement des évolutions professionnelles
Bureau de l'attractivité, du recrutement et de la fidélisation (ATTRAC)
Courriel : concours-sg-a@justice.gouv.fr

Paris, le 23 février 2026

NOTE D'INFORMATION

à destinataires *in fine*

Objet : Note d'information sur l'ouverture de concours externe et interne sur titres pour le recrutement des psychologues du ministère de la justice au titre de l'année 2026

Réf. :

- Code général de la fonction publique ;
- Loi n° 85-772 du 25 juillet 1985 modifiée portant diverses dispositions d'ordre social, notamment les dispositions de l'article 44 ;
- Décret n° 90-255 du 22 mars 1990 modifié fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue ;
- Décret n° 90-259 du 22 mars 1990 pris pour application du II de l'article 44 de la loi n° 85-772 du 25 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre social et relatif aux personnes autorisées à faire usage du titre de psychologue ;
- Décret n° 96-158 du 29 février 1996 modifié portant statut particulier du corps des psychologues du ministère de la justice ;
- Décret n° 2025-695 du 24 juillet 2025, notamment ses articles 49 et 58, modifiant les livres Ier et II du code général de la fonction publique et relatif aux dispositions réglementaires du livre III du même code ;
- Arrêté du 2 août 2022 fixant les modalités d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves ainsi que la composition du jury des concours sur titres pour le recrutement des psychologues du ministère de la justice,
- Arrêté du 8 juillet 2024 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'Etat,

Un concours externe et un concours interne sur titres pour le recrutement des psychologues du ministère de la justice au titre de l'année 2026 sont ouverts et organisés par les services du Secrétariat général/Service des ressources humaines dans les conditions prévues par l'arrêté du 2 août 2022 fixant les modalités d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves ainsi que la composition du jury des concours sur titres pour le recrutement des psychologues du ministère de la justice.

I- Critères de recevabilité des candidatures

Sont admis à prendre part à l'épreuve orale d'admission les candidats remplissant les conditions de diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue en application de l'article 1^{er} du décret du 22 mars 1990 modifié fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue, ainsi que les conditions fixées au II de l'article 44 de la loi du 25 juillet 1985 modifiée portant diverses dispositions d'ordre social.

En outre, les candidats au concours interne devront être fonctionnaires ou agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, remplissant les conditions définies aux articles L5 et L6 du code général de la fonction publique, et justifier de trois années de services publics au 1^{er} janvier 2026.

La liste des diplômes et titres concernés est consultable dans les liens intranet et internet transmis ci-dessous.

II- Modalités de l'épreuve

Les concours externe et interne comportent une unique épreuve d'admission.

1. Concours externe

L'épreuve d'admission du concours externe consiste en un entretien avec le jury visant à évaluer les aptitudes du candidat et sa motivation à exercer les fonctions de psychologue du ministère de la justice. L'entretien débute par une présentation par le candidat de son parcours et de sa motivation (5 minutes maximum) et se poursuit par un échange avec le jury visant à apprécier, sur la base de l'exposé du candidat, ses aptitudes et ses motivations à exercer les fonctions de psychologue au sein du ministère de la justice (25 minutes).

Cette épreuve s'appuie sur une fiche individuelle de renseignements établie selon le modèle prévu à cet effet, cette dernière n'est pas notée, seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation.

Toutefois, j'appelle l'attention des candidats sur l'importance de la complétude de cette fiche, de la rigueur à apporter dans sa rédaction et de sa remise dans les délais impartis.

La durée totale de l'épreuve, notée de 0 à 20, est de 30 minutes.

2. Concours interne

L'épreuve d'admission du concours interne consiste en un entretien avec le jury visant à évaluer les aptitudes du candidat et sa motivation à exercer les fonctions de psychologue du ministère de la justice. L'entretien débute par une présentation par le candidat de son parcours et de sa motivation (10 minutes maximum) et se poursuit par un échange avec le jury visant à apprécier les acquis de l'expérience professionnelle du candidat, ses motivations et ses capacités à évoluer dans son environnement professionnel et à exercer les missions dévolues aux psychologues au sein du ministère de la justice (20 minutes).

Cette épreuve s'appuie sur un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi selon le modèle prévu à cet effet, ce dernier n'est pas noté, seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation.

Toutefois, j'appelle l'attention des candidats sur l'importance de la complétude de ce dossier, de la rigueur à apporter dans sa rédaction et de sa remise dans les délais impartis.

La durée totale de l'épreuve, notée de 0 à 20, est de 30 minutes.

III- Inscriptions

Lors de leur inscription, les candidats devront choisir la spécialité suivante :

1^{er} Psychologue clinicien ;

La date d'ouverture des inscriptions est fixée au **lundi 2 mars 2026**.

La date de clôture des inscriptions est fixée au **Jeudi 2 avril 2026**.

Les candidats pourront s'inscrire par le biais de deux supports :

- **Lajusticerecrute.fr :**
<https://lajusticerecrute.fr/recrutement/concours-sur-titres-de-psychologues-du-ministere>
- **L'intranet du Secrétariat général rubrique ressources humaines/recrutement :**
<http://intranet.justice.gouv.fr/site/ressources-humaines/recrutement-5897/concours-et-examens-professionnels-de-categorie-a-17826/avis-douverture-132712.html>

Deux modalités d'inscription sont possibles :

- **Inscription par voie télématique (recommandée) :**

Les pré-inscriptions seront enregistrées sur le portail intranet du secrétariat général du ministère de la justice ou sur le site internet lajusticerecrute.fr, **du lundi 2 mars 2026 à partir de 10h00 jusqu'au jeudi 2 avril 2026 à 23h59**, heures de Paris, délais de rigueur. Il est recommandé aux candidats de veiller à bien compléter la totalité du formulaire et de cliquer sur « valider » à la fin de la pré-inscription. Sans cette validation, la **pré-inscription** sera annulée.

A l'issue, les candidats recevront un accusé réception de leur pré-inscription, généré automatiquement et auquel ils ne devront pas répondre.

En complément de cette pré-inscription télématique, chaque candidat devra retourner, par voie électronique, une fiche d'inscription (format EXCEL ou CALC), dûment complétée et disponible sur le portail intranet ou le site internet lajusticerecrute.fr accompagnée de sa fiche carrière ou un état des services, **jusqu'au jeudi 2 avril 2026**. La fiche devra être envoyée à l'adresse structurée suivante avec en objet le concours visé :

concours-sg-a@justice.gouv.fr

Les candidats recevront un accusé réception une fois que leur dossier aura été traité.

- **Inscription par voie postale :**

En cas d'impossibilité de s'inscrire par voie télématique ou électronique, les candidats ont la possibilité d'obtenir un dossier imprimé d'inscription sur demande écrite accompagné d'une enveloppe (format A4) au tarif en vigueur et suffisamment affranchie pour un envoi jusqu'à 60 grammes (libellée aux nom et adresse du candidat) à l'adresse suivante :

**Ministère de la justice
SG SRH/SDSTRAT/ATTRAC
Concours sur titres des psychologues du ministère de la justice au titre de 2026
13 place Vendôme
75042 PARIS CEDEX 01**

Ce dossier devra être dûment complété et retourné par voie postale également à l'adresse indiquée ci-dessus, **au plus tard le jeudi 2 avril 2026**, le cachet de la poste faisant foi. Il en va de la responsabilité du candidat de faire une demande de dossier le plus en amont possible afin de le recevoir et de le retourner dans les délais impartis.

Toute fiche d'inscription incomplète, mal renseignée ou transmise hors délai sera rejetée.

IV- Dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle et fiche individuelle de renseignements

En vue des épreuves orales, les candidats externes et internes adressent les documents prévus par la réglementation mentionnée dans la notice et le formulaire **au plus tard le mercredi 27 mai 2026**, en **un exemplaire**, par voie postale, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

**Ministère de la justice
SG SRH/SDSTRAT/ATTRAC
Concours sur titres des psychologues du ministère de la justice au titre de 2026
13 place Vendôme
75042 PARIS CEDEX 01**

En plus de l'envoi par voie postale, les candidats déclarés admis à concourir devront déposer sur la plateforme en ligne dédiée [https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-externe-et-interne-sur-titres-pour-le-recrutement psychologues raep](https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-externe-et-interne-sur-titres-pour-le-recrutement-psychologues-raep) au plus tard le **mercredi 27 mai 2026 à 23h59 dernier délai.**, le dossier de reconnaissance des acquis de leur expérience professionnelle (RAEP) complété pour les candidats internes ou une fiche Individuelle de renseignements complétée pour les candidats externes sur la plateforme en ligne dédiée [CONCOURS EXTERNE ET INTERNE SUR TITRES POUR LE RECRUTEMENT DES PSYCHOLOGUES DU MINISTERE DE LA JUSTICE AU TITRE DE 2026 - Dépôt de la Fiche individuelle de renseignements \(externe\) · demarche.numerique.gouv.fr](#)

Le fichier est à déposer au format .PDF et doit être nommé : « NOM_Prénom_Concours psychologue Interne » ou « NOM_Prénom_Concours psychologue Externe »

Tout envoi de dossier RAEP ou de fiche individuelle de renseignements est définitif et aucune demande de modification ne sera prise en compte ultérieurement.

V- Epreuves orales

Les entretiens avec le jury des candidats en externe et en interne se dérouleront à Paris du **15 au 18 juin 2026**. Les modèles de RAEP et de fiche de renseignements sont disponibles dans les liens précisés ci-dessus à la rubrique « Inscriptions ».

Dès réception de cette note, je vous prierai de bien vouloir en assurer la diffusion auprès des psychologues en activité et contractuels placés sous votre autorité et relevant de vos périmètres d'attribution et dépendant de votre direction.

VI- Modalités d'affectation des lauréats des concours

Dans un objectif de mieux concilier les besoins de l'administration en matière de pourvoi des postes d'une part, et les aspirations des lauréats, notamment en matière d'équilibre entre vie personnelle et professionnelle d'autre part, il est mis fin à la prise en compte exclusive du rang de classement du lauréat dans son affectation.

Dans le cadre de ce concours, un agent contractuel, occupant au ministère de la Justice, à la date de clôture des inscriptions, un poste pérenne vacant ou étant en contrat à durée indéterminée ou en contrat depuis plus de trois ans pourra choisir de rester sur son poste après sa réussite au concours.

Les lauréats non contractuels du ministère (internes à la fonction publique ou externes) ainsi que les

contractuels qui ne souhaitent pas rester sur leur poste, l'affectation se fait selon les préférences exprimées et le rang de classement lorsque plusieurs lauréats demandent le même poste.

L'affectation s'organisera en deux séquences dématérialisées et centralisées par le secrétariat général :

- 1^{ère} séquence : la prise en compte prioritaire des vœux des lauréats contractuels du ministère remplissant les conditions précitées
- 2^{ème} séquence : l'affectation des lauréats non pré-affectés après recueil de leurs vœux

A partir du procès-verbal d'affectation, les lauréats seront nommés stagiaires pour un an.

Pour le ministre et par délégation :

La cheffe du bureau de l'attractivité,
du recrutement et de la fidélisation,



S. CHASSAT

Liste des destinataires

Monsieur l'inspecteur général, chef de l'inspection générale de la justice

Monsieur le directeur des services judiciaires

Madame la directrice des affaires criminelles et des grâces

Madame la directrice des affaires civiles et du sceau

Monsieur le directeur de l'administration pénitentiaire

Monsieur le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs d'écoles de service public (ENM, ENG, ENAP, ENPJJ)

Madame la cheffe du service des ressources humaines et budgétaires de la Grande chancellerie de la Légion d'honneur

Mesdames et Messieurs les chefs de service

Madame la sous-directrice des ressources humaines des greffes de la direction des services judiciaires

Monsieur le sous-directeur des ressources humaines et des relations sociales de la direction de l'administration pénitentiaire

Monsieur le sous-directeur des ressources humaines et des relations sociales de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse

Mesdames et Messieurs les chefs de département

Mesdames et Messieurs les chefs de bureau